

REGLEMENT

ARTICLE 1er - ORGANISATION
Le Semi-Marathon, le 10 km et des courses pour les enfants de la Vente des Vins des Hospices de Nuits-Saint-Georges sont organisés par l'association NSMO.

ARTICLE 2 - PARCOURS

Le parcours de chaque épreuve se trouve au boudoir et ne présente pas de difficultés particulières en dehors de quelques faux plats. En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie de l'itinéraire.

ARTICLE 3 - PARTI PATION

Les épreuves sont ouvertes aux athlètes hommes et femmes licenciés ou non licenciés, âgés de 10 à 15 ans pour les courses pour les enfants, de 16 ans et plus pour le 10 km, de 18 ans et plus pour le Semi-Marathon. Dans le respect de l'art 6 de la loi du 23 mars 1989, les non licenciés devront fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, les licenciés une photocopie de la licence FFA. Leur absence entrainera l'interdiction de participation. La signature des parents devra être apposée sur le bulletin d'inscription des concurrents mineurs. Pour les participants handicapés en fauteuil le parcours n'est pas praticable.

ARTICLE 4 - HORAIRES ET CHRONOMETRAGE

Le départ des courses sera donné à 14 h 00 rue du Général Brosset à Nuits-Saint-Georges pour le 21 et 10 km, à 14 h 05 pour les courses pour les enfants. En cas de besoin, les organisateurs se réservent la possibilité de changer et retarder l'heure du départ. Un poste de chronométrage est prévu sur la ligne de départ/ arrivée. Par ailleurs, le véhicule qui ouvrira la course sera muni d'un chronomètre à affichage géant. Le chronométrage sera réalisé à l'aide de puces électroniques.

ARTICLE 5 - BAUSAÏE - RAVITAILLEMENT

Chaque kilomètre de la boucle à parcourir pour chacune des épreuves sera indiquée au sol et sur un panneau fixé au bord de la route. Des postes de ravitaillement sont prévus aux km 5 - 10 - 15 et à l'arrivée.

ARTICLE 6 - CIRCULATION

La circulation sera réglementée sur le parcours pendant la durée de l'épreuve. Les deux-roues ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs.

ARTICLE 7 - SECURITE

Elle sera assurée par : - des secouristes agréés, un médecin, - la police Municipale, - des signaleurs portant un coupe-vent et une casquette. Pour chaque épreuve, un véhicule précèdera les coureurs pour ouvrir le parcours : une voiture balai suivra le dernier coureur. Sur décision du Comité pour des raisons de sécurité la course pourra être neutralisée et la voiture balai effectuera le ramassage des concurrents qui se trouveront encore sur le parcours. Chaque athlète participera à l'épreuve sous sa propre responsabilité et devra veiller à se présenter au départ en bonne condition physique, tout concurrent dont l'effort sera jugé excessif par les Juges de course pourra être arrêté et pris en charge par la voiture balai. Tout coureur au passage du 10 Km en fauteuil pour le Semi-Marathon devra être accompagné par un accompagnateur. Si un coureur décide de continuer au-delà du 10 km, la sécurité du parcours et les ravitaillements ne sont plus assurés.

ARTICLE 8 - ASSURANCES

L'épreuve sera assurée conformément aux dispositions du règlement national des courses sur route.
- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de Credit Mutuel Assurance.
- Assurance individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 9 - ENGAGEMENTS

Les engagements sont faits en ligne sur le site www.engagements-georges.com ou sur www.sport-up.fr sur papier libre et sur un bulletin pour la procédure notifiée ou insérée dans la presse ou journal. Les inscriptions sont ouvertes du mardi 13 mars 2012 à 17 heures jusqu'au dimanche 18 mars 2012 à 12 heures sur le site www.engagements-georges.com avant le 11 mars 2012 à 12 heures. Les inscriptions sont closes le mardi 13 mars 2012 à 17 heures. Les engagements par correspondance devront être accompagnés du règlement du montant de l'engagement, soit 15 Euros pour le Semi-Marathon et 12 Euros pour la course de 10 km jusqu'au 31/01/12. Ce règlement sera effectué par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de NSMO. A partir du 1er février, les participations passent à 18 Euros pour le Semi-Marathon et 15 Euros pour la course de 10 km. Le nombre de dossards est limité à 2500. Ils pourront être réglés par chèque ou en espèces.

ARTICLE 10 - DOSSARDS

Les dossards seront être fixés sur la polaire des concurrents et placés de manière à rendre visible le nom des sponsors. Les dossards seront remis en main propre le vendredi 16 mars de 16 h à 19 h et le samedi 17 mars de 9 h à 13 h 00 à la salle des Sports Santona rue de la Bardèche.

ARTICLE 11 - CLASSEMENT

Un classement par catégorie sera effectué, licenciés et non licenciés confondus.

ARTICLE 12 - RECOMPENSES

Des récompenses seront remises à partir de 17 h 00, toutes catégories confondues à la salle des Sports Santona. Elles sont cumulables.
- Semi-Marathon (hommes et femmes) :
5 premiers au Soudain Coulois (vins en vin à chaux, 16 et 91 rue de la Chapelle, Nuits-Saint-Georges)
5 premiers au Soudain Coulois (vins en vin à chaux, 16 et 91 rue de la Chapelle, Nuits-Saint-Georges)
5 premiers au "Scratch" : Coupes et lots en vin à chaux.
Les 3 premiers Junior, Senior, V1, V2, V3, V4 et coureurs du Canton : Coupes et lots en vin, Podium cadeau.

ARTICLE 13 - VESTIAIRES

Les concurrents, sous leur propre responsabilité, pourront déposer leurs affaires dans un vestiaire non gardé à la salle des Sports Santona. Des douches chaudes seront mises à la disposition des coureurs.

ARTICLE 14 - CNIL

Conformément à la loi d'informatique et libertés N°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles nous concernant. Par l'intermédiaire de l'Organisation du Semi de Nuits St Georges, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si, vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de le signaler par écrit à NSMO chez Alain Barcochi, 6 rue de la Champagne 21540 FLAGÉY ECHÉZEAUX en indiquant les références signalées sur le bulletin d'inscription.

ARTICLE 15 - SIGNALISATION

Des panneaux indiqueront la direction des parkings, vestiaires, retrait des dossards, couches, départ, boutique de vente d'objets divers... Un plan de signalisation sera installé dans la salle des Sports Santona.

ARTICLE 16 - ASPECT DU REGLEMENT

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement. En cas de litige ou de réclamation, le Juge arbitre sera seul habilité à prendre une décision. Celle-ci sera sans appel.

ARTICLE 17 - BOUTIQUE

Des objets et produits alimentaires locaux seront proposés à la vente le jour de l'épreuve.

*Vente des Vins des Hospices de
Nuits Saint Georges*

SEMI MARATHON, 10 KM

et courses jeunes

Samedi

17 Mars 2012

Départ
14H

Informations
03 80 62 11 17



Crédit Mutuel
La banque à qui parler

OFFICE DE TOURISME
NUITS-SAINT-GEORGES

NSMO
Nuits-Saint-Georges

ASICS

NSMO

LAJAGEE

sport-up.fr

EMAGINARUM
La Vente des Vins

Retrouvez notre carte en ligne:
<http://www.tinyurl.com/semi-nuits-2012>

Parcours 10 km: Circuit Vert
 Parcours Semi: Circuit Vert puis Circuit Rouge

Nom _____ Prénom _____

Sexe M F Né(e) le __/__/____ Nationalité _____

Licencié N° de Licence _____

Club _____ Fédération _____

Joindre obligatoirement une copie de la licence

Non Licencié FFA

Joindre impérativement un certificat médical (datant de moins d'un an) de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou sa photocopie.

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél _____ E-mail _____

Date et signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

Inscription 10KM

Jusqu'au 31/01/2012 12€
 Jusqu'au 11/03/2012 15€
 Le vendredi 16/03 sur place 17€

Inscription SEMI-MARATHON

Jusqu'au 31/01/2012 15€
 Jusqu'au 11/03/2012 18€
 Le vendredi 16/03 sur place 21€

Inscription course enfant 1€

Règlement par chèque à l'ordre de NSMO
 A l'adresse: CIMALP Communication/Semi Marathon de Nuits St Georges BP 42 06701 St Laurent du Var

Inscriptions en ligne, règlement par CB: <http://www.semi-nuits-st-georges.com>